

# Suisse actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **76 (1988)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **07.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Procréation assistée

**Dernières nouvelles**

(pbs) — A Berne, le Frauenspital a annoncé qu'il ferait sa banque de sperme et renonçait donc, du moins pour le moment, à pratiquer des inséminations hétérologues.

Le canton de Saint-Gall a confirmé en deuxième lecture, l'adoption de sa loi qui interdit, comme c'est le cas à Bâle, toute méthode thérapeutique et toute recherche.

Le Parlement glaronais a préparé à l'intention de la prochaine landsgemeinde, un projet de loi relativement libérale. Seules sont interdites les manipulations génétiques proprement dites. Il va instruire ses représentants dans les commissions fédérales afin qu'ils accélèrent l'élaboration de la législation fédérale.

Le canton d'Argovie a accepté le 6 mars, une loi autorisant l'insémination artificielle, mais interdisant les manipulations génétiques.

La doctoresse Cécile Ernst a publié, à titre personnel (elle est membre de la Commission fédérale de génétique humaine et de médecine de la reproduction), dans la NZZ du 6 février, un article approfondi sur les aspects psychologiques de l'aide à la procréation; elle tient à disposition une bibliographie complète sur la question (CP 68, 8029 Zurich).

Le Gouvernement allemand cherche à mettre des limites précises aux techniques relatives à la reproduction. Seront interdits :

- le développement d'embryons humains à des fins de recherches ;
- la recherche sur des embryons qui peut nuire à ceux-ci ;
- les actes visant à modifier le sexe, à créer des clones (êtres humains ayant le même héritage génétique), à croiser des gènes humains et animaux.

Des mesures pénales sont prévues. On n'a pas encore décidé si l'insémination hétérologue sera autorisée, de même l'insémination s'il n'y a pas mariage. La question des mères porteuses n'est pas encore complètement réglée. Les bureaux de recrutement sont d'ores et déjà interdits et on sait que, si on admet le système de la mère porteuse, c'est à cel-

le-ci qu'appartiendrait l'enfant en cas de conflit.

On a annoncé de la clinique londonienne de Dulwich, l'heureuse naissance, le 24 février, d'un bébé né de la fécondation *in vitro* d'un ovule fourni par une donneuse anonyme et qui avait été conservé par congélation. C'est là une première et d'importance : si cette solution devenait de pratique courante, les données de la médecine de la reproduction changeraient considérablement puisque cela éliminerait la conservation d'embryons et la possibilité de manipulations sur des embryons humains.

Licenciements

**Femmes enceintes protégées**

Le Conseil national a décidé, le 29 février, par 110 voix contre 70, de maintenir la protection des femmes enceintes contre les licenciements, pendant la durée de la grossesse et pendant 16 semaines après l'accouchement. Cette décision, prise dans le cadre de la révision du Code des obligations, a été confirmée par le Conseil des Etats.

Deux jours après le vote du Conseil national, la conseillère aux Etats Yvette Jaggi a déposé un postulat demandant que, du moment qu'il y a protection contre les licenciements, il y ait aussi garantie de salaire, l'une n'allant pas sans l'autre.

A lire

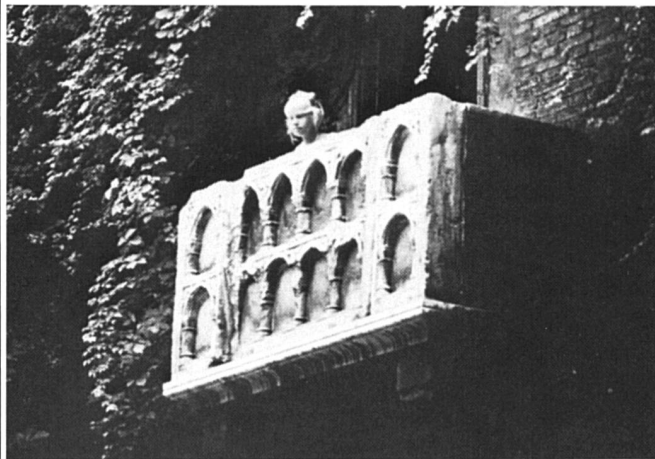
**L'art du possible**

(srl) — La politique, dit-on, est l'art du possible. Elle l'est peut-être en Suisse encore plus qu'ailleurs, tant il est vrai que notre système de concordance ne favorise guère la poursuite, ni même la simple formulation d'idéaux irréalisables. Il est d'autant plus passionnant, dans un tel contexte, d'étudier les mécanismes qui permettent de définir le possible et d'amorcer sa mise en œuvre. C'est ce à quoi s'attache Wolf Linder, professeur à l'Université de Berne et directeur du Centre de recherche de politique suisse, dans un ouvrage qui constitue la synthèse des nombreuses recherches effectuées dans le cadre du Programme national de recherche N° 6 sur « Le processus de décision

**Centre social protestant**

Comme chaque année, le Centre social protestant-Vaud publie ce printemps son calendrier. Avec des photos

de Marcel Imsand et des textes d'Emile Gardaz, il vous invite, dans la morosité du quotidien, à « faire la fête... autrement ». Pour l'obtenir, téléphoner au N° (021) 20 56 81.



Le balcon de Juliette

*L'enfant sortie de l'âge  
où le père est un dieu  
guette l'adolescence  
[au balcon de Vérone]  
mais le parc est muet.  
Il ne viendra personne.  
Le temps se fait attendre  
et le lierre est si vieux.*

*Pourtant le cœur lui bat.  
Une cloche résonne,  
c'est l'heure où vont courir  
les chats et les guitares.  
Elle est venue trop tôt?  
Et s'il venait trop tard?  
Les tombeaux sont fleuris  
au jardin de Vérone.*

dans la démocratie suisse »\*.

La première partie du livre examine le processus d'élaboration de la législation en Suisse, à travers l'exemple de la politique énergétique : la composition des commissions et leur fonctionnement, le rôle des procédures de consultation, le traitement des sujets par le Parlement, l'impact du militantisme extra-institutionnel, la fonction de la presse dans la formation de l'opinion, etc. La culture politique du compromis y est minutieusement analysée, côté pile et côté face. Par exemple, l'intégration de toutes les opinions divergentes dans le processus parlementaire est en soi un indice du caractère hautement démocratique du système, mais en même temps freine la confrontation des idées qui permet à la démocratie de se développer.

La seconde partie traite, à travers de nombreux exemples, de la mise en œuvre des politiques publiques. Il en résulte notamment que le fédéralisme est bien vivant, et que les cantons ne se comportent pra-

tiquement jamais comme de simples organes d'exécution de la Confédération, mais influencent la politique fédérale en fonction de leur culture propre et de leurs intérêts.

\*Wolf Linder, *La décision politique en Suisse — Genèse et mise en œuvre de la législation*, Ed. Réalités sociales, 1987, 215 p.

AVS

**Solution radicale**

Un groupe de travail du parti radical a présenté à la presse, le 22 février, des propositions en vue de la 10e révision de l'AVS. Ces propositions, qui seront discutées par une assemblée des délégués en avril, comportent entre autres :

- la fixation à 65 ans de l'âge de la retraite pour tout le monde ;
- une cotisation obligatoire pour tout le monde, qu'on soit marié ou non, qu'on ait une activité lucrative ou non ;
- un droit individuel à la rente donc indépendant de l'état civil.

Sport

Bravo les Suissesses



Vreni Schneider

Un grand bravo à Vreni Schneider. Elle a rapporté de Calgary deux médailles d'or, dans le slalom géant et le slalom spécial. Elle a fait aussi bien que Tomba dit la Bomba.

En bref

- Le bureau fédéral pour l'égalité des droits entre hommes et femmes démarrera le 1er avril, avec quatre fonctions principales : conseiller, lutter contre la discrimination, mettre au point des programmes d'encouragement aux femmes, informer le public.
- La nouvelle loi sur l'impôt fédéral direct prévoit que des familles monoparentales bénéficieront du tarif familial (adopté par 107 voix contre 15, le 29 février).
- L'Association du personnel des douanes s'élève contre l'idée d'ouvrir aux femmes la profession de gardes-frontière et rappelle que, pour le moment, il faut avoir fait son école de recrues pour pouvoir postuler.

Mais comme elle est plus modeste, on en a moins parlé.

Bravo également à Brigitte (Ertli, Michela Figini et Maria Walliser. Au total, moins nombreuses que les garçons, les filles ont rapporté 7 médailles sur les 15 gagnées par la Suisse.

Inégalités de salaires

Plainte collective ?

Encore conseillère nationale, Yvette Jaggi avait déposé une initiative parlementaire demandant de faire reconnaître aux syndicats le droit de porter plainte au nom de la victime. Cette initiative avait été rejetée. A la recherche d'autres moyens pour aider les femmes à se défendre en justice, les syndicats tentent maintenant d'organiser un système de plainte collective, qui permettrait aux femmes victimes d'une discrimination salariale de recourir ensemble auprès d'une instance judiciaire.

Par ailleurs, les femmes du Syndicat du livre et du papier, appuyées par d'autres organisations, ont dénoncé la proposition de l'Association des Arts graphiques d'abaisser le salaire minimal masculin au niveau du salaire minimal féminin pour les employés non qualifiés : encore un exemple de la perversion du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes qui consiste à niveler les salaires par le bas.

MUBA

Le nouvel âge

(mm) — La 14e Journée de la Femme, traditionnellement patronnée par la Foire suisse d'échantillons, s'est déroulée à Bâle le 9 mars dernier, sous le thème « Femmes pour le nouvel âge ». Pressentie pour évoquer sa vision d'un avenir en pleine mutation, Margarete Mitscherlich, psychanaliste allemande, s'attacha, dans son exposé, à montrer comment les femmes peuvent contribuer à une pensée nouvelle. Convaincue que seules l'affirmation et la découverte de soi leur permettront de s'opposer à un monde dominé par le patriarcat, elle en appelle au courage des femmes pour dépasser leur crainte de déplaire. Car il y a urgence d'un examen critique des valeurs qui nous gouvernent, urgence de créer de nouveaux réseaux de convivialité, pour sortir de l'impasse dangereuse dans laquelle nous nous trouvons. Les participantes à la table ronde qui suivit cette conférence s'accordèrent à souligner l'affligeante sous-présentation féminine dans des divers domaines où elles-mêmes sont actives, tels que la politique, l'économie, les sciences et, tout particulièrement, les nouvelles technologies de communication.

Partout les femmes devraient s'engager avec plus de détermination, en apportant leur vision différente du monde, pour que l'avenir « soit notre affaire » à tous.

8 mars à l'ONU

Les femmes, ressources mal utilisées

(bvdw) — Un séminaire sur ce thème, organisé à l'ONU à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, a mis l'accent sur la participation des femmes à la prise de décision, et 6 conférencières avaient été priées de parler de leur expérience vécue.

Ophelia Ortega (pasteur à Cuba) a parlé de la difficulté du processus de développement dans un pays où les femmes gardent des préjugés traditionnels, et où le problème de la sexualité est toujours tabou.

Sonia Heptonstall (Soroptimiste) s'intéresse aux problèmes de l'emploi des femmes et

surtout du travail non rémunéré, qui représente dans certains pays en développement 55 % du PNB, sans aucune protection sociale.

Ingrid Vanore-Spear (économiste au GATT et à la CNUCED), spécialiste de l'Afrique, a parlé des efforts pour promouvoir le rôle des femmes au niveau du commerce et des exportations, et expliqué comment UNIFEM s'occupe du développement des petites et moyennes entreprises.

Perdita Huston (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a fait la très importante remarque qu'on ne peut ignorer ni la femme ni la nature, et que les planificateurs qui les voient toutes deux soumises doivent soudain les reconnaître comme valeurs centrales.

Joanne Freeman, enfin (Conseil international des agences de volontariat) se préoccupe de la formation des femmes au management, et se demande comment sensibiliser hommes et femmes ensemble à la formation. Pour elle, les ressources humaines sont une part vitale du développement, mais hommes et femmes doivent être partenaires dans l'égalité, car justice n'est pas égalité, et égalité n'est pas justice.

CFF

A nous les locomotives

Bientôt des conductrices de locomotives ? Souffrant d'un problème de recrutement, qu'accentue encore l'augmentation de leurs prestations, les CFF sont obligés de revoir leurs exigences. Pour postuler, il ne sera plus nécessaire de justifier d'une formation de 4 ans dans une profession technique, il suffira d'être titulaire d'une maturité, ce qui facilite aux femmes l'accès à cette profession.

Rectificatif

Le colloque « Liberté, ordre moral, pornographie » auquel nous avons fait allusion dans le cadre du dossier du mois de mars n'a pas été organisé par l'Association Dialogue de femmes, mais par Françoise Durand, du Parti socialiste français.